



12/04/2024

**PREMIER APPEL**

**AUX CANDIDAT(E)S A UNE FONCTION DE DIRECTEUR/TRICE ADJOINT/E  
DANS UNE ECOLE  
SECONDAIRE INFÉRIEURE DE TYPE D.O.A-**

Coordonnées du P.O.

Nom : ASBL Enseignement Secondaire de Herve (ESH)

Adresse : Avenue Reine Astrid, 2A – 4650 HERVE

Coordonnées de l'école

Nom : COLLEGE PROVIDENCE-HERVE (CPH 1)

Adresse : Avenue Reine Astrid, 9 – 4650 HERVE

Site web : [www.cph-herve.be](http://www.cph-herve.be)

Date présumée d'entrée en fonction : 1<sup>er</sup> août 2024

Temps plein

Nature de l'emploi:

Emploi temporairement vacant pouvant se prolonger et devenir définitivement vacant.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés, au plus tard le vendredi 10 mai 2024 :

- par envoi électronique avec accusé de réception ;
- à l'attention de **Didier BOLLY**, président du PO, [po@esh-herve.be](mailto:po@esh-herve.be)

Les candidatures retenues seront entendues le mardi 14 mai 2024 et le mercredi 15 mai 2024 en soirée.

Le dossier de candidature comportera :

- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation manuscrite
- Une note technique (max 4 pages) décrivant votre vision de la fonction
- Une copie du titre pédagogique et, le cas échéant, une copie des attestations de réussite obtenues dans le cadre de la formation initiale des directeurs

Coordonnées de la personne de contact auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

**Bernard Servais**, directeur du CPH1 :

- 087/67.40.75 durant la période scolaire
- [direction1@cph-herve.be](mailto:direction1@cph-herve.be) durant le congé scolaire

Destinataires de l'appel :

Toute personne remplissant les conditions d'accès à la fonction.

Annexes :

- Annexe 1 : Conditions d'accès à la fonction.
- Annexe 2 : Principales fonctions
- Annexe 2 : Profil de fonction établi par le Pouvoir organisateur.

## Annexe 1. Conditions d'accès à la fonction

### Les conditions légales d'accès à la fonction sont :

Il s'agit d'un premier appel :

1. Être porteur d'un titre de niveau bachelier au moins ;
2. Être porteur d'un titre pédagogique ;
3. Compter une ancienneté de service de trois ans au sein de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française ;
4. Avoir répondu à l'appel à candidatures.

## Annexe 2 : Principales fonctions

En collaboration avec le duo de directeurs du CPH, les principales fonctions du directeur adjoint/directrice adjointe seront :

- La gestion du degré différencié (deux classes) ;
- Le suivi des élèves à besoins spécifiques ;
- La communication (en ce compris la participation au développement d'un réseau intranet) ;
- L'organisation d'activités extérieures et la gestion des projets ;
- L'organisation du travail des éducateurs et les changements d'horaire ;
- L'animation de certains conseils de classe ;
- La coordination du comité de suivi du contrat d'objectifs.

**La collaboration avec l'équipe de direction de l'ESH est indispensable et transversale dans tous les éléments du profil.**

## Annexe 3 : Profil de fonction

### Le référentiel des missions comprend :

#### 1° La production de sens

1. Adhérer aux valeurs sur lesquelles se fonde l'action pédagogique et éducative développée, au service des élèves, dans le cadre du projet du PO et donner ainsi du sens à l'action collective et aux actions individuelles, en référence à ces valeurs ainsi que, selon le cas, aux missions prioritaires et particulières du système éducatif de la Communauté française.
2. Promouvoir les projets pédagogique, éducatif et d'établissement inscrits dans le projet propre au réseau (« Mission de l'école chrétienne »).
3. Promouvoir la pastorale scolaire et veiller au soutien et à l'encouragement des équipes qui ont en charge son animation.
4. Incarner les valeurs fondant l'action pédagogique et éducative, les finalités et objectifs visés dans l'école.

## **2° Le pilotage stratégique et opérationnel**

1. Être garant des projets éducatif et pédagogique du PO, définis dans le respect des finalités et des missions prioritaires et particulières du système éducatif de la Communauté française.
2. En tant que responsable pédagogique, piloter, en collaboration avec la direction, la co-construction du projet d'établissement et du plan de pilotage de l'école, en menant à bien le processus de contractualisation et la mise en œuvre collective du contrat d'objectifs.
3. Participer, avec les acteurs de l'école, à la co-construction de la culture de l'école et/ou la développer en cohérence avec les valeurs du système éducatif et celles du PO.
4. Veiller à la présentation des projets éducatif, pédagogique et d'établissement aux familles, par exemple lors des inscriptions.
5. Collaborer à la co-construction avec les acteurs de l'école du projet d'établissement et à sa mise en œuvre collective.
6. Participer à une réflexion stratégique et prospective sur le devenir de l'école.

## **3° Le pilotage des actions et projets pédagogiques**

1. Viser à l'intégration de tous les élèves. Assurer le soutien et l'accompagnement du parcours scolaire de chacun des élèves et leur orientation positive. Encourager le développement de leur expression citoyenne.
2. Favoriser un leadership pédagogique partagé.
3. Participer au pilotage pédagogique de l'établissement.
4. Dans le cadre du leadership pédagogique partagé, se faire rendre compte des missions déléguées et les réorienter si nécessaire.
5. Dans le cadre du pilotage pédagogique de l'établissement, collaborer à la mise en place des régulations constantes et des réajustements.
6. En délégation, assurer la collaboration de l'équipe éducative avec le CPMS, le PSE ou tout autre partenaire extérieur.
7. Développer des collaborations et des partenariats externes à l'école, notamment avec d'autres écoles.
8. Coopérer avec des acteurs et les instances institués par la Communauté française et par le SeGEC ou son PO.

## **4° La gestion des ressources humaines**

1. En délégation de la direction, participer à l'organisation des services de l'ensemble des membres du personnel, coordonner leur travail, fixer les objectifs dans le cadre de leurs compétences et des textes qui régissent leur fonction. Assumer une responsabilité pédagogique et administrative.
2. Développer avec l'équipe éducative une dynamique collective et soutenir le travail collaboratif dans une visée de partage de pratiques et d'organisation apprenante.

3. Veiller à l'accueil et à l'intégration des nouveaux membres du personnel ainsi qu'à l'accompagnement des personnels en difficulté.
4. Avec la direction, participer aux procédures de recrutement des membres du personnel.
5. Participer à l'évaluation des membres du personnel et en rendre compte à la direction.
6. Collaborer avec la direction au développement professionnel, individuel et collectif, des membres du personnel.
7. Stimuler l'esprit d'équipe.
8. Soutenir la mise en place d'une dynamique collaborative favorisant le partage, la concertation et la construction collective.
9. Renforcer la démocratie scolaire en impliquant les acteurs de l'école dans la construction et la régulation du vivre ensemble.
10. Développer dans l'école les conditions d'un climat relationnel positif et du respect mutuel.
11. Assurer les relations de l'école avec les élèves, les parents et les tiers ; dans ce cadre, développer l'accueil et le dialogue.
12. Veiller à une application juste et humaine du ROI aux élèves et des éventuelles sanctions disciplinaires.
13. Prévenir et gérer les conflits, en faisant appel, le cas échéant, à des ressources externes.
14. Soutenir le développement professionnel des membres du personnel.
15. Accompagner les équipes éducatives dans les innovations qu'elles mettent en œuvre et le changement.
16. Nouer des contacts avec le monde économique et socioculturel local de même qu'avec des organismes de protection de la jeunesse, d'aide à l'enfance et d'aide à la jeunesse, selon la délégation reçue de la direction.
17. Participer activement aux réunions d'équipe de direction.
18. Travailler en étroite collaboration avec la direction, dans un esprit de confiance mutuelle. Dans le respect du cadre légal, exécuter les tâches dans les limites précisées par la délégation donnée par la direction. Remplacer cette dernière en cas d'absence.
19. Participer aux réunions pour lesquelles une délégation a été reçue.
20. Collaborer et assurer la coordination des actions à mener, par exemple, avec les Centres PMS et pouvoir établir des partenariats.

### **5° La communication interne et externe**

1. Recueillir et faire circuler de l'information, en accord avec la direction, en la formulant de manière adaptée et au moyen des dispositifs adéquats.
2. Rassembler, analyser et gérer l'information.

### **6° La gestion administrative, financière et matérielle**

1. Veiller au respect des dispositions légales et réglementaires déléguées.
2. Relayer les besoins de l'école en infrastructures et en équipements pédagogiques, techniques et informatiques nécessaires à son fonctionnement.
3. Contribuer à la gestion et à l'entretien des bâtiments, des infrastructures et des équipements scolaires pour lesquels il a reçu délégation de la part de la direction.

### **7° La planification et gestion du développement personnel**

1. S'enrichir continûment de nouvelles idées, compétences et connaissances.
2. Avoir des entretiens de fonctionnement réguliers avec la direction, en référence à sa lettre de mission et à son auto-évaluation.
3. Auto-évaluer régulièrement son fonctionnement professionnel et tirer de nouvelles lignes d'action ou de comportement.
4. Mettre à jour régulièrement ses connaissances pédagogiques, juridiques et administratives en participant notamment aux formations organisées par le réseau. Acquérir les attestations de formation initiale des directeurs/directrices adjoints/adjointes dans un délai de 2 ans.

### **La liste des compétences attendues dans l'exercice de la fonction de directeur adjoint / directrice adjointe comprend :**

#### **La liste des compétences comportementales obligatoires :**

1. Analyser l'information
2. Résoudre les problèmes
3. Travailler en équipe
4. S'adapter
5. Faire preuve de fiabilité
6. Avoir le sens de l'écoute et de la communication

## La liste des compétences comportementales et techniques au choix du Pouvoir organisateur

### 1° Être exemplaire et capable de produire du sens

	Niveau de maîtrise	Pondération
a. Être cohérent dans ses principes, ses valeurs et son comportement, avoir le sens de l'intérêt général, observer un devoir de réserve, faire preuve de loyauté et respecter la dignité de la fonction. <b>Faire preuve de fiabilité.</b>	B	5%
b. Promouvoir les missions de l'école chrétienne, les projets pédagogique, éducatif propres au réseau libre catholique.	B	5%
c. Promouvoir les projets éducatif et pédagogique de son Pouvoir organisateur et être à même de les porter loyalement.	B	5%
d. Faire preuve de maîtrise de soi, savoir gérer son stress et ses émotions, surmonter les échecs et les difficultés. <b>S'adapter.</b>	C	10%

### 2° Mener des équipes au service des élèves

	Niveau de maîtrise	Pondération
a. <b>Avoir le sens de l'écoute et de la communication</b> ; manifester de l'empathie, de l'enthousiasme et de la reconnaissance. Agir en confiance.	B	5%
b. <b>Travailler en équipe.</b>	B	10%

### 3° Participer au pilotage de l'école au jour le jour

	Niveau de maîtrise	Pondération
a. Collaborer au pilotage du système via un leadership partagé avec la direction dans une dynamique collaborative.	B	5%

b. <b>Résoudre des problèmes.</b> Prendre des décisions, dans le cadre de sa délégation, et s'y tenir après avoir instruit la question à trancher et/ou au terme d'un processus participatif.	B	5%
c. Organiser dans le cadre de sa délégation, les services des membres du personnel au jour le jour.	C	10%
d. Collaborer à l'implémentation du numérique dans des dispositifs d'enseignement et de gouvernance dans le cadre du développement de l'environnement numérique de son établissement et de l'enseignement en Communauté française.	C	10%

#### 4° Soutenir une dynamique d'amélioration continue de l'école

	Niveau de maîtrise	Pondération
a. Analyser l'information. Observer d'une manière objective et analyser le fonctionnement de son école en vue, le cas échéant, de proposer des pistes d'actions alternatives.	B	5%
b. Questionner et contribuer à l'amélioration des pratiques pédagogiques dans son établissement.	B	5%
c. Accompagner une culture pédagogique de travail collaboratif d'échanges de bonnes pratiques.	B	10%

#### 5° Compétence transversale : accompagner le changement

	Niveau de maîtrise	Pondération
1. Accompagner le changement	B	10%

Le profil reprend aussi les critères principaux de sélection des candidats et la pondération attribuée à chacun d'eux. Il peut comprendre des conditions d'engagement complémentaires, soit obligatoires, soit constituant un atout pour le poste à pourvoir.



## **Légende des niveaux de maitrise des compétences**

1° **Niveau de maitrise (A)** : aptitude à acquérir la compétence → Avoir des notions théoriques ; avoir une connaissance, une compréhension.

2° **Niveau de maitrise (B)** : élémentaire → Agir de façon réactive ; agir avec un accompagnement.

3° **Niveau de maitrise (C)** : intermédiaire → Agir de façon proactive ; agir de façon autonome.

4° **Niveau de maitrise (D)** : avancé → Ajouter des propositions créatives ; faire preuve d'anticipation.